Agir Ensemble

De : "Agir Ensemble" <agirensemble@deputefourny.be>
À : "_mailing" <agirensemble@deputefourny.be>
Envoyé : mercredi 14 mai 2008 18:49
Objet : newsletter 40. Le plan escargot: l'impro par excellence de nos élus de la majorité.



Newsletter 40. Le plan Escargot : l'impro par excellence de nos élus de la majorité.

Dans la newsletter n°30, nous vous avons parlé du championnat d'impro, avec, notamment, le dossier des trottoirs à Hamipré. L'équipe de la majorité persiste et signe.
Même sans parti pris, on ne peut que constater dans les dossiers les erreurs répétitives de jugement et de procédure, et même quand la minorité prévient nos mandataires des erreurs et des risques encourus, ils continuent dans la même lignée, mettant en échec administratif dès le départ les projets.

Les objectifs du Plan Escargot 2008 qui amènent des financements communaux complémentaires ont, entre autre, pour objectifs :

- d'améliorer la sécurité routière et/ou la sécurité pour les modes de déplacements doux.
- d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- de favoriser la convivialité entre les différents modes de déplacements

Pour ce faire, la Région wallonne a fixé 4 conditions et critères préalables d'attribution, clairs et incontournables :

1) viser la sécurité routière dans les quartiers ou les villages de la commune, ou se baser sur la création, la rénovation ou l'amélioration d'un cheminement destiné aux piétons et/ou cyclistes
2) respecter les normes de sécurité de tous les usagers
3) être conforme au plan Communal de Mobilité

4) ne pas avoir fait l'objet d'une promesse de subventions (provisoire ou définitive) dans le cadre d'un autre programme de subvention de la Région wallonne, ou être en attente d'une telle promesse

Plusieurs dossiers ont été introduits par la Commune dans le cadre du plan Escargot (trottoirs d'Hamipré, trottoirs rue des écoles autour du Palais de Justice), mais le Plan Communal de Mobilité n'avait pas été présenté en Conseil Communal (et ce jusqu'au dernier conseil communal), comme demandé depuis longtemps par la minorité. Or c'est une des conditions préalables. (Condition n°3)
Le dossier des trottoirs d'Hamipré a déjà été repris dans le Plan triennal, avec promesse provisoire de subsides ; il ne peut donc pas être repris dans le plan Escargot. (Condition n°4)

Devons-nous donc écrire une lettre ou un article à l'attention de nos élus définissant le cadre du Plan escargot ainsi que son mode d'emploi pour établir des contre vérités ?

Que doit-on penser de tout cela ?
Espérons que ces manquements graves de professionnalisme ne sont pas intentionnels, car s'ils devaient l'être, ils ne seraient, malheureusement, que le reflet d'une bêtise dépassant l'inexpérience, d'une volonté de nuire et d'un souhait de camoufler ses incompétences.

La liste agir ensemble



Infos sur les activités communales
www.deputefourny.be

www.deputefourny.be www.chestrolais.over-blog.com

__________ Information NOD32 2008 (20070125) __________